



**Baisse de nos
revenus : et ça
continue encore
et encore!**

Éditorial



Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, a annoncé une revalorisation de 5,2 % pour toutes les retraites au 1er janvier 2024. Elle sera certainement inférieure aux dispositions du code de la Sécurité sociale et insuffisante au regard des pertes cumulées depuis de nombreuses années et particulièrement depuis le 1er janvier 2023.

Il faut rappeler que cette revalorisation au 1er janvier devrait simplement être une remise à niveau par rapport à l'inflation constatée en novembre, selon l'indice Insee en 2023.

Elle est surtout le fruit de nos mobilisations. Sans nos actions, il est vraisemblable

que, dans le cadre des économies annoncées par le gouvernement, la revalorisation aurait été moindre.

Il convient que nous amplifions les mobilisations sur notre revendication d'une revalorisation de 10 % au 1er juillet 2023 en faisant signer la carte-pétition unitaire et avec de fortes participations aux rassemblements dans la journée du 24 octobre prochain.

Contrairement à ce qui a été déclaré par Bruno Le Maire, seules les pensions de base sont concernées. La question de la revalorisation des retraites Agirc-Arrco au 1er novembre 2023 reste pleinement d'actualité et une bataille à mener lors de nos actions des 13 et 24 octobre.

HOMMAGE A EDITH LOCQUET

Edith Locquet nous a quitté le 13 août dernier des suites, selon l'expression consacrée, d'une longue maladie.

Militante influente pendant de longues années au sein du SNADGI-CGT, Edith a eu un parcours syndical et administratif très riche. Dans sa section du Pas de Calais tout d'abord, son département d'origine, comme secrétaire de section dans les années 70, puis comme Conseillère régionale de la région

Nord-Pas de Calais, membre de la CEN du SNADGI-CGT, permanente au Bureau Syndical, Animatrice de la commission ES/AE (Employés supérieurs et agents d'encadrement), capiste et enfin, une fois retraitée, membre de la commission exécutive de l'Union Fédérale des Retraité-es des Finances CGT.

Pour les plus anciens d'entre nous, et plus particulièrement nos camarades féminines, Edith restera dans nos mémoires comme « Madame Mercredi Libre », l'ancêtre du temps partiel. Dans les années 80, le temps partiel n'existait

pas, mais Edith, avec le sens militant qui était le sien, avait su capter et traduire en revendications les aspirations de nos camarades à se dégager du temps libre pour elles et leur famille. Ce combat fût difficile mais gagnant. Edith était une femme forte, au caractère bien trempé, et au convictions inébranlables. Et celles et ceux qui l'ont connue se souviennent de ses « coups de gueule » contre les injustices sociales et ceux qui en sont à l'origine.

L'UFR CGT adresse ses condoléances fraternelles à sa famille et ses proches.

SOMMAIRE :



03 • Économie

04 - 05 • Budget 2024 - congrès UFR

06 - 07 • Fiscalité

08 - 09 • International

10 - 11 • Protection sociale complémentaire

12 • Cherchez l'erreur

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Guy CARRIERE

Jean-Paul GIRARD

Alain GUICHARD

Nasser MANSSOURI

Dominique MICAT

Jean-Marie ROUX

Myriam THUEUX

Maquette: Hélène Canot

MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364
N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
TÉL : 01 55 82 76 66

Courriel : ufr@cgtf finances.fr

PRIX 0,50 €

Internet : www.cgtf finances.fr

La suprématie du dollar est-elle menacée ?

La réunion des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) cet été, outre la décision d'élargir cette instance à six nouveaux pays (Argentine, Égypte, Éthiopie, Arabie Saoudite, Iran, Émirats arabes unis), a également été l'occasion pour ces pays de manifester leur volonté de se libérer de l'emprise du dollar. Cela signe-t-il le début de la fin du règne de la monnaie américaine ?

On peut en douter. En effet, ce débat, n'est pas nouveau. Déjà en juin 1975, deux ans après le choc pétrolier, l'OPEC annonçait couper les liens avec le dollar américain et commencer à coter les prix du pétrole en droits de tirage spéciaux (DTS, instrument monétaire géré par le FMI). On sait ce qu'il en a été. De même en 2018, lorsque le premier contrat pétrolier a été conclu en yuan chinois, de nombreux spécialistes présentèrent cette opération comme une étape vers la dédollarisation du monde. On a vu qu'il n'en a rien été. Et surtout, lorsque l'euro a été créé, beaucoup d'observateurs y ont vu l'émergence d'un concurrent qui allait limiter l'influence du dollar. Là encore, la réalité a été quelque peu différente. Il faut dire que la BCE n'a jamais voulu faire de l'euro une monnaie internationale, ce qui aurait rendu plus difficile la conduite de sa politique monétaire.

Alors, certes, le dollar ne représente plus que 59 % des réserves de change, une certaine diversification étant intervenue au profit notamment de l'euro (20,5 %), mais il demeure la monnaie de contrepartie dans 88 % des transactions internationales. La situation peut bien sûr évoluer et la domination du dollar, qui a succédé à celle de la livre sterling, ne sera pas éternelle. Elle risque néanmoins de perdurer encore quelque temps. Pour plusieurs raisons.

La première raison est que les États-Unis sont la principale puissance économique mondiale, loin devant la Chine et l'Union européenne. Leur poids

économique est renforcé par leur stratégie impérialiste (extraterritorialité de leur législation) et par leur domination militaire. Plus un pays entretient de liens militaires solides avec Washington, plus sa dépendance au dollar est avérée. C'est ce que démontre une étude de la Réserve fédérale selon laquelle les trois quarts des dollars américains sont détenus par des pays qui ont une forte relation militaire avec les États-Unis.

La deuxième raison est que la majeure partie de la dette publique des États est libellée en dollar américain. Pour la rembourser, il faut donc avoir des dollars. Cela touche l'ensemble des grandes puissances, y compris la Chine, dont les premiers prêts dans le cadre de la nouvelle route de la soie ont été effectués en dollar.

Une troisième raison tient au fait qu'aucune monnaie n'est aujourd'hui en capacité de remplacer le dollar. L'euro ne peut pas y prétendre, non seulement parce que la BCE le refuse, mais surtout parce que la structure politique de l'UE (absence de politique économique commune) ne

le permet pas. Le yuan, qui constitue l'unique monnaie de réserve non occidentale, ne peut pas non plus y prétendre car elle souffre de nombreux inconvénients pour jouer un tel rôle. D'abord elle n'est pas convertible et son accès est difficile en raison du contrôle que le gouvernement chinois exerce sur sa devise. Même la Banque de Russie, qui a essayé de favoriser le yuan, a indiqué dernièrement dans un rapport qu'il était compliqué d'en détenir en réserve. De plus, un élément clé d'une devise de réserve est la solidité financière du pays qui émet cette devise. Or, la crise immobilière que connaît actuellement la Chine ne plaide pas en sa faveur.

En conclusion, sauf évolution géopolitique difficile à prévoir, il est probable que le dollar restera encore longtemps la monnaie dominante du système monétaire international mais perdra en partie son rôle hégémonique et devra coexister avec d'autres devises avec lesquelles certains pays préféreront commercer entre eux.



Après le quoi qu'il en coûte, le quoi qu'il en coupe !

Le gouvernement vient de présenter le Projet de Loi de Finances, il annonce une baisse de 6,3 Mds d'euros du budget.

Lors de la conférence de Presse Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT a dénoncé :

« Au vu des annonces qui suggèrent une baisse des dépenses, en matière de cohésion sociale, on peut légitimement douter de la faisabilité de l'objectif affiché par le gouvernement « d'investir dans les services publics garants de la cohésion sociale » ».

Ainsi, certaines économies déjà effectuées ou envisagées concernent des dépenses sociales, symboles de batailles et de droits sociaux historiquement conquis, comme l'assurance chômage réformée plusieurs fois depuis 2019 ou l'assurance maladie universelle (augmentation de la franchise sur les boîtes de médicament remboursées, resserrement des arrêts maladie).

L'AUSTÉRITÉ POUR LES FONCTIONNAIRES SE POURSUIT

1,5% d'augmentation du point d'indice alors que l'inflation est de 5%. Prétextant une baisse de la démographie pour la rentrée prochaine, il envisage la suppression de 2500 postes d'enseignants. A ce sujet pour la CGT, « plutôt que de les supprimer, un redéploiement dans les quartiers les moins favorisés pour y soutenir le travail de l'Éducation nationale devrait être envisagé. ».

De même, le budget alloué à la recherche ne permettra pas d'atteindre les 1% du PIB dans le secteur public (engagement du traité de Lisbonne en 2000.).

UN EFFORT À MINIMA POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE...

Même s'il dégage une enveloppe supplémentaire de 7 milliards d'euros en 2024, ce sera loin d'être suffisant, en effet le rapport

Pisani-Mahfouz estime à 30 Milliards d'euros par an si l'on veut faire face à nos engagements de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030. D'autant plus que cette enveloppe n'est pas constituée de recettes nouvelles le gouvernement refusant notamment l'idée d'un Impôt sur la fortune (ISF) climatique.

QUI CACHE L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS LA COURSE À L'ARMEMENT

Ainsi, après l'adoption de la Loi de Programmation militaire 2024/2030, le budget des armées passera de 32 milliards d'euros en 2017 à 69 milliards en 2030. Le PLF s'inscrit dans cette trajectoire avec près de 50 milliards pour les armées.

ET LE GOUVERNEMENT POURSUIT LA BAISSÉ DES IMPÔTS

En particulier, il persiste dans son orientation de suppression des impôts de production, même si la suppression totale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est reportée à 2027. Cette mesure se traduira par un transfert de fiscalité des entreprises vers les salariés et retraités.

Pour la CGT, il faut absolument sortir des politiques régressives libérales de « l'économie de l'offre » basée sur la baisse des impôts, la réduction des dépenses publiques, la déréglementation, la valorisation du profit.

La CGT porte des propositions alternatives visant au développement des services publics financé par une ambitieuse politique fiscale.

Cela pose la question des aides publiques qui représentent le tiers du budget de l'Etat.

Ainsi les aides aux activités carbonées doivent être réorientées vers des activités non-polluantes, les dépenses militaires doivent réduire massivement. Il convient d'évaluer les exonérations et crédits d'impôt dont bénéficient entreprises et particuliers et supprimer ceux jugés inutiles (aides aux entreprises sous conditions) et bien sûr en terminer avec la fiscalité incitant à la financiarisation de l'économie.

Ces propositions vont de pair avec une véritable réforme fiscale d'ampleur



incluant la fiscalité environnementale et permettront un développement de tous les services publics.

Bien évidemment cela passe notamment par l'attribution de moyens supplémentaires aux agents des finances publiques pour lutter contre la fraude et l'évasion.

Le contrôle de l'efficacité des aides publiques est indispensable pour cela la création d'un pôle public financier est plus que jamais à l'ordre du jour !

La CGT propose la création d'un pôle financier public orientant le financement de l'économie en faveur de l'environnement et des entreprises respectueuses des droits sociaux. Il peut être un vrai levier à la fois financier, économique mais aussi politique.

Sa vocation serait de permettre aux travailleurs d'exercer des pouvoirs effectifs sur le crédit et sur le financement de l'économie, qui appuie la nécessaire réorientation de la capacité publique d'investissement vers le financement exclusif d'investissements d'intérêt général (infrastructures de santé, de transport, logements sociaux, transition écologique et énergétique, politique industrielle...) placés sous le contrôle direct des salariés et des citoyens.

BUDGET 2024 : LE GOUVERNEMENT DOIT REVOIR SA COPIE

12EME CONGRÈS DE L'UCR-CGT 27/11 au 1/12 2023

LE SYNDICALISME RETRAITÉ REPRÉSENTE UN ENJEU IMPORTANT POUR TOUTE LA CGT. COMME LES SYNDIQUÉ-ES ACTIFS-VES, LES SYNDIQUÉ-ES RETRAITÉ-ES SONT PORTEURS D'UN AVENIR SOCIAL ET CITOYEN MEILLEUR. ILS ET ELLES PARTICIPENT, AVEC L'ENSEMBLE DES SALARIÉ-ES, À LA CRÉATION DU RAPPORT DE FORCE NÉCESSAIRE À LA PRISE EN COMPTE DE LEURS ASPIRATIONS ET DE LEURS REVENDICATIONS.

POUR SA PARTICIPATION AU 12EME CONGRÈS DE L'UCR-CGT QUI SE TIENDRA À ST MALO DU 27/11 AU 01/12/2023, L'UFR-CGT FINANCES DISPOSE DE TROIS MANDATS.

LES TROIS DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UFR LE 6 SEPTEMBRE 2023 SONT : PIERRE-YVON DALINO, AURÉLIEN QUINTANA ET MYRIAM THUEUX.

ILS PORTERONT LES RÉFLEXIONS PARTAGÉES AU SEIN DE NOTRE UFR-CGT DES FINANCES ET LES AMENDEMENTS PROPOSÉS AU DOCUMENT D'ORIENTATION PAR LA COMMISSION EXÉCUTIVE RÉUNIE À MONTREUIL LE 6 SEPTEMBRE 2023. LES AMENDEMENTS RETENUS PORTENT SUR LA FISCALITÉ, LE PÔLE FINANCIER PUBLIC, LE «SYNDICALISME RASSEMBLÉ» ET LE «CHAMP PROFESSIONNEL».

LE COMPTE-RENDU DE MANDAT SERA COMMUNIQUÉ DANS LA «VIE NOUVELLE FINANCES» N°46 DE DÉCEMBRE 2023.

DANS LA PRESSE



Confirmation de la baisse des revenus pour les retraités

Nous voulons une véritable revalorisation de nos pensions, pas des chèques énergie ou inflation !

Tous les calculs que nous avons effectués sur une longue période démontrent que les revenus des retraités subissent une baisse constante, y compris par rapport à l'évolution de l'indice des prix INSEE. Pourtant celui-ci ne représente pas l'évolution des prix pour la majorité des retraités ce qui est encore aggravé avec l'envolée des prix alimentaires et de l'énergie. Le décalage est encore plus important avec l'évolution du SMIC.

Ces pertes sont dues à différentes décisions : substitution à la revalorisation sur la base du salaire moyen à celle sur l'indice INSEE (en 1987 par Philippe SEGUIN), report de

la revalorisation des pensions des retraités de base du 1^{er} janvier au 1^{er} avril par Sarkozy puis au 1^{er} octobre par Hollande et enfin au 1^{er} janvier suivant par Macron, substitution de la revalorisation en fonction de l'inflation constatée au lieu de l'inflation estimée pour l'année à venir. Ce sont ajoutés des blocages, des revalorisations inférieures aux dispositions législatives et l'augmentation de 1,7 point de la CSG pour de nombreux retraités au 1^{er} janvier 2018.

Un autre moyen de vérifier la baisse de nos revenus est la comparaison entre l'évolution du barème de l'impôt sur le revenu et celui de l'augmentation du montant de nos pensions année après année. En

regardant l'évolution du taux du prélèvement à la source le constat est là : nos revenus baissent.

Cela peut paraître satisfaisant que nous ayons moins d'impôt sur le revenu à payer mais c'est le signe de la détérioration de nos revenus. Dans le même temps avec l'inflation nous payons plus de TVA, plus de TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques), globalement plus d'impôts indirects, les plus indolores mais les plus lourds. Même si le montant de nos pensions ne suit pas le cours de l'inflation nous sommes nombreux à payer plus de CSG, de CRDS ou de CASA.

ÉVOLUTION DU REVENU IMPOSABLE, DE L'IR ET DU TAUX DU PAS DE 2019 À 2023

Pension nette mensuelle en 2016 (1)	Revenu imposable en 2019 (1)	Revenu imposable en 2020 (1)	Revenu imposable en 2021 (1)	Revenu imposable en 2022 (1)
1 500 € 1 part	17 885 € (+ 0,9 %) (2)	17 938 € (+ 0,3 %)	18 009 € (+ 0,4 %)	18 450 € (+ 2,7 %)
Idem	IR en 2020 : 215 € PAS (4) : 1 %	IR en 2021 : 190 € PAS : 1,1 %	IR en 2022 : 166 € PAS : 0,9 %	IR en 2023 : 98 € PAS : 0,5 %
3 000 € 2 parts	35 770 € (+ 0,9 %) (2)	35 876 € (+ 0,3 %)	36 108 € (+ 0,4 %)	36 900 € (+ 2,7 %)
Idem	IR en 2020 : 773 € PAS : 1,8 %	IR en 2021 : 647 € PAS : 1,8 %	IR en 2022 : 604 € PAS : 1,7 %	IR en 2023 : 484 € PAS : 1,3 %
Revalorisation des tranches du barème de l'IR	+ 1 %	0,2 %	1,4 %	5,4 %

(1) Calcul effectué avec uniquement une pension de base. Il y a très peu de variation avec 2/3 en pension de base et 1/3 en complémentaire.

(2) Revalorisation par rapport à l'année précédente.

(3) Revalorisation par rapport à l'année 2018 : 7,0 % alors qu'en juin 2023 le SMIC a été revalorisé de 19,1 %, l'indice INSEE de 15,9 % et le salaire mensuel de base de 14,9 % par rapport à 2018. Les tranches du barème l'ont été de 13,4 %.

(4) Taux du prélèvement à la source de septembre de l'année au 31 août de l'année suivante.

(5) Avec une hypothèse de revalorisation des tranches de 4,8 % du barème (annonce du gouvernement). Par rapport à l'imposition des revenus de l'année 2018 : + 13,4 %.

Fiscalité : un reflet des politiques publiques

Depuis de nombreuses années la fiscalité, réforme après réforme, multiplie les cadeaux aux plus riches. Qu'il s'agisse de la fiscalité alimentant le budget de l'État ou de celle au profit des collectivités territoriales ce sont toujours les plus riches qui en bénéficient.

Quand, pour financer sa politique du New Deal de relance de l'économie états-unienne après la grande crise de 1929, le Président Roosevelt décide de porter le taux marginal de l'impôt sur le revenu à 91 %, ce n'est pas pour abattre le capitalisme mais pour se donner les moyens de financer de grands travaux. Pour autant le capitalisme n'est pas mort aux États-Unis.

En France le taux marginal de l'impôt sur le revenu a été de 60 % depuis 1946 jusqu'à l'imposition des revenus de l'année 1981. De l'imposition des revenus de 1982 à 1986 il est de 65 % avec 14 tranches. Puis avec l'influence des politiques reaganienne et thatchérienne les gouvernements successifs ont réduit le nombre de tranches et fait passer le taux marginal à 56,8 % à partir de l'imposition des revenus de 1987 puis à 48,09 à partir de l'imposition des revenus de 2005 et à 40 % pour ceux de 2006. Il y aura une légère remontée à 41 % sur les revenus de 2010 et à 45 % à compter de l'imposition des revenus de 2013 avec 5 tranches.

Dans le même temps ont été retirées de la base de l'assiette de l'impôt sur le revenu les plus-values et depuis l'arrivée de Macron les revenus de capitaux mobiliers. Il a instauré la flat tax qui soumet ces revenus à un taux d'IR de 12,8 % alors que les plus riches devraient payer au taux de 45 % sur une grande partie de ces revenus. Ce qui explique l'explosion du patrimoine des ultra riches dont l'essentiel des revenus sont ceux tirés de leurs portefeuilles d'actions ou d'obligations. Jusqu'à ce que la tranche de 14 % soit ramenée à 11

% sur les revenus de 2020, le taux de l'IR sur les revenus de capitaux mobiliers, depuis l'instauration de la flat tax en 2018, était inférieur à celui de la première tranche d'imposition. Beau cadeau de Macron aux plus riches, surtout que dans le même temps il a supprimé l'ISF. Et en contrepartie il a choisi d'augmenter la CSG de 1,7 point pour environ 60 % des retraités.

En 2014, dans un rapport de l'Institut des politiques publiques, il est indiqué que la part de l'IR dans les recettes publiques est passé de 12 % en 1981 à 6 % au début des années 2000. Il est également écrit que l'imposition réelle des 1% les plus riches était en moyenne de 34,2 % en 1952 et que ce pourcentage est tombé à 25 % en 1998. Pour les 90 % du bas de la distribution des revenus le pourcentage est passé de 15 % à 35 %. Les choix opérés depuis en faveur des plus riches n'ont fait qu'accroître cette évolution.

Quant à l'impôt sur les sociétés dont le taux était de 50 % jusqu'en 1985 il a subi une baisse régulière : 33 1/3 en 1993 et 25 % en 2022. Et de nouvelles diminutions sont dans les tuyaux. Si l'on ajoute à cela l'évasion fiscale rebaptisée optimisation fiscale qui permet aux grandes entreprises de diminuer leurs impôts payés en France, il est évident que ce sont les plus riches qui bénéficient de tous ces gains. Il ne faut pas oublier que viennent s'ajouter les diverses exonérations de cotisations sociales ainsi que la fraude fiscale et sociale. Et ils osent dire que les bénéficiaires du RSA, des minima sociaux et de l'indemnisation chômage sont des assistés. Les cadeaux se poursuivent avec la réduction

annoncée des impôts de production ce qui va encore réduire les finances des collectivités territoriales et entraîner une nouvelle augmentation de la taxe foncière.

Si Macron n'est pas le seul responsable de ces cadeaux aux plus grandes fortunes, force est de constater qu'il les a fortement accentués. Cela explique principalement que notre pays détienne le record pour l'augmentation du nombre de millionnaires en 2022. Ils sont 2,8 millions, plaçant la France au 3^e rang mondial alors que leur nombre a diminué dans le monde. Macron renvoie ainsi l'ascenseur à ceux qui ont choisi de favoriser son élection comme Président de la République. Il mérite vraiment son titre de **Président des riches**.



L'urgence d'un travail de fond pour la paix et le progrès en Afrique

Sur l'ensemble du continent, les peuples africains souffrent, à des degrés différents, des conséquences néfastes des siècles de politiques et pratiques criminelles liées à la colonisation, puis aux programmes dits d'ajustement structurel imposés par les « bailleurs de fonds », le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, et ensuite par la multiplication d'invasions militaires sous prétexte de l'instauration de la démocratie et de la lutte contre le terrorisme, sans oublier les rivalités entre puissances mondiales pour établir des zones d'influence et exploiter les ressources naturelles et humaines du continent.

Ces maux ont pour corolaire l'établissement des pouvoirs souvent antidémocratiques et corrompus.

Deux séries d'événements récents confirment cette triste réalité : 1) plusieurs coup d'Etats militaires; 2) le séisme au Maroc et les inondations en Libye. L'ampleur des dégâts de ces deux catastrophes naturelles s'explique aussi par des facteurs politiques. Au Maroc, les régions les plus touchées sont celles qui ont été délaissées car jugées « peu intéressantes » par la puissance coloniale, puis par le pouvoir en place. En Libye, les rivalités politiques consécutives à l'invasion militaire des États-Unis d'Amérique et de leurs alliés ont donné lieu, entre autres, à un manque d'investissements dans les infrastructures.

D'ÉNORMES DÉFIS À RELEVER

Un indicateur permet de mesurer l'ampleur des difficultés auxquelles les peuples africains sont confrontés. Il s'agit de « l'indice du développement humain » (IDH), un indicateur composite développé par le programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD). La valeur de cet indicateur pour l'Afrique subsaharienne est de 0,547 (0,899 pour les pays de l'OCDE, 0,732 pour le monde).

Pourtant, de par son dynamisme démographique, l'Afrique est appelée à jouer un rôle formidable dans les décennies à venir.

Selon les Nations-Unies: « *plus de la moitié de la croissance démographique dans le monde d'ici à 2050 aura lieu en Afrique. Proportionnellement, c'est le continent qui connaîtra la plus forte évolution démographique. La population d'Afrique subsaharienne, par exemple, devrait doubler d'ici à 2050.* » Et cela, alors même que selon ces mêmes projections, « les populations de 61 pays ou régions dans le monde devraient diminuer... » Parmi ces régions figure l'Europe.

Ces évolutions posent d'énormes défis non seulement pour les peuples africains, mais également pour l'ensemble du monde, car avec la « mondialisation », les problèmes des uns sont aussi ceux des autres¹.

Cette perspective explique, d'ores et déjà, les rivalités entre puissances et les conflits

qu'elles génèrent avec d'énormes souffrances pour la population et des débouchés importants pour les marchands d'armes et les mercenaires.

LA FRANCE A UNE GRANDE RESPONSABILITÉ

La France n'est pas la seule puissance en cause. Les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Chine, la Russie, etc. ont aussi leur part de responsabilité. En ce qui concerne la France, de par son passé colonial, mais également en tant que pays des droits de l'homme, la France a une grande responsabilité qu'elle a du mal à assumer.

En effet, la politique de la France vis-à-vis du continent a une allure plutôt paternaliste. De plus, elle est surtout définie et pilotée par les visées dominatrices et les intérêts des multinationales et des marchands d'armes.

Cela explique, au moins partiellement, trois choses :

1) L'établissement des régimes antidémocratiques et corrompus.

2) La poursuite des déclarations fautives des plus hauts responsables politiques français. Citons trois exemples. Un Nicolas Sarkozy affirmant que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Un François Hollande considérant l'envoi des troupes françaises au Mali comme le plus beau jour de sa vie. Un Emmanuel Macron considérant que le Mali, le Burkina Faso et le Niger n'existeraient plus sans les opérations militaires françaises.

3) Un sentiment anti français largement présent notamment en Afrique francophone. Sentiment qu'enveniment les putschistes dans leurs propres intérêts et dont essayent de profiter les autres puissances et notamment le capitalisme russe. L'ensemble de ces facteurs explique aussi dans certains cas le soutien des putschistes par la population et, paradoxalement, les syndicalistes.

Pourtant, la France dispose d'énormes atouts pour travailler et véhiculer un vrai projet de paix et de progrès en Afrique. Elle pourrait influencer sur les choix de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne ses politiques de coopération et de migration ou encore le positionnement de l'Union au sein des instances internationales (ONU, FMI, Banque mondiale...). Elle pourrait aussi jouer un rôle glorifiant au sein de ces institutions toute seule, comme cela fut le cas aux Nations-Unies lors de l'invasion de l'Iraq par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés.

Dans de nombreux domaines, les sociétés françaises et singulièrement les entreprises publiques et semi-publiques pourraient participer à la réalisation des projets de développement. Il en est de même en ce qui concerne les services publics et leur place formidable pour répondre aux besoins élémentaires des populations en matière de santé, d'éducation,

d'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux transports, etc. Ces coopérations pourraient être relayées au niveau européen.

La triste expérience des politiques d'ajustement structurel confirme que pour relever ces défis il faut rompre avec le libéralisme économique qui considère la rentabilité financière comme le principal, voire l'unique objectif de l'activité économique. En d'autres termes et à d'autres proportions, ces enjeux se posent également en France et en Europe, tout comme sur les autres continents.

C'est dire qu'une fois de plus, on voit la communauté d'intérêts des travailleurs, des peuples partout dans le monde.

Le syndicalisme, et singulièrement la CGT qui a l'internationalisme dans ses gènes, a toute sa place pour mener ce combat.



© Living Legend - stockadobe.com / CGT Finances

1 Pour de plus amples explications voir, par exemple, *La mondialisation à l'usage des citoyens*, Les éditions de l'Atelier.



Protection Sociale Complémentaire

15 septembre 2023

Déclaration unitaire des Fédérations des Finances

Avant la poursuite des travaux concernant le projet d'accord de méthode, mais surtout par rapport aux arbitrages politiques en cours qui sont le fond du sujet, nous allons énoncer, ou plutôt rappeler, de façon unitaire, les éléments incontournables déjà mis en lumière.

Les référencements successifs à Bercy ont abouti à un niveau de couverture supérieur ou égal au socle fixé au niveau de la Fonction Publique d'État par l'arrêté de mai 2022. Ce fut une réussite dont on peut se féliciter collectivement et à laquelle les fédérations des Finances représentatives ont largement contribué. Ces dernières sont prêtes à se réengager dans la construction d'un nouveau système, si les intérêts des agents actifs et retraités sont préservés. A ce niveau-là, c'est plutôt une profonde inquiétude qui domine à l'heure actuelle.

Pour nos fédérations, les points suivants sont incontournables:

- le couplage santé / prévoyance-dépendance
- la prise en compte des agents retraités
- l'amélioration de la couverture des agents
- l'augmentation de la participation de l'employeur
- les prestations d'accompagnement social

Nous rappelons également qu'il est impératif de tenir compte des autres spécificités de notre ministère, à commencer par la trajectoire des effectifs actifs / retraités et la rémunération des agents, ainsi que des questions concernant le périmètre des employeurs.

Par ailleurs, le calendrier devra pouvoir s'adapter en fonction des discussions menées au niveau fonction publique.

Nos fédérations attendent une réponse politique de notre ministre, qui doit faire suite aux engagements pris de tout mettre en œuvre pour « favoriser et améliorer la couverture sociale complémentaire des agents ».

C'est en tout cas à cette aune-là que seront jugés les choix qui vont être opérés.

Paris, le 15 septembre 2023

Adresse à Monsieur le Ministre des finances ...

La sécurité sociale est le principal pilier de la protection sociale avec son fondement, la doctrine suivante : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Elle repose sur les richesses créées par le travail et sur les principes d'unicité, d'universalité, de solidarité, de démocratie.

La CGT continue de défendre et promouvoir une sécurité sociale solidaire et intégrale à 100%. Depuis sa création, elle a connu et connaît aujourd'hui encore bien des reculs et la protection sociale complémentaire (PSC) a pris à bien des égards une place de plus en plus importante.

Après la négociation sur la Santé au niveau de la Fonction Publique, et celle non encore aboutie sur le volet prévoyance, va s'ouvrir au niveau du ministère la négociation sur la PSC par la signature d'un accord de méthode.

L'UFR Finances CGT souhaite que les retraité-e-s du Ministère ne soient pas les grands oubliés de la future négociation et qu'ils et elles bénéficient au même titre que les actifs de la participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 50% de la cotisation PSC tenant compte des solidarités inter-générationnelles. Il importe aussi que dans cet accord de méthode, la prévoyance (incapacité de travail, de l'invalidité, handicap et du décès) y soit ajoutée et traitée en même temps que la couverture santé.

+ 10% D'AUGMENTATION IMMÉDIATE EN 2023 DE NOS RETRAITES ET PENSIONS

CE N'EST QUE JUSTICE SOCIALE POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE !

NOM :

Prénom :

Signature :

CHERCHEZ L'ERREUR !



Depuis 2022, la hausse des profits est responsable de

45 %

de l'inflation, le reste provient des coûts de l'énergie et des matières premières

(Source : FMI)



3890 personnes en France détiennent

+ DE 100 MILLIONS DE \$

et

82 ont plus de

500 MILLIONS

Au 1^{er} trimestre 2023, les profits des entreprises agroalimentaires ont progressé de 18 % pour s'établir à

7 MILLIARDS D'€



142 MILLIARDS D'€

de bénéfices en 2022 pour les entreprises du CAC 40



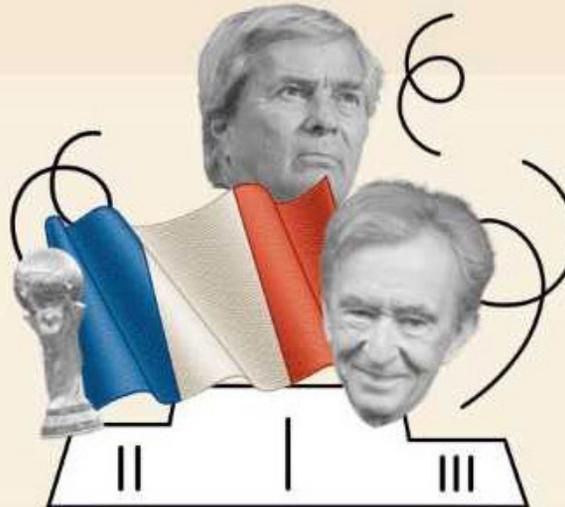
Suite à l'inflation, presque

LA MOITIÉ

des personnes gagnant autour du smic sautent

UN REPAS PAR JOUR

(Source : études IFOP)



Le nombre de millionnaires baisse partout... sauf en France ! La France est sur le podium des pays du monde qui en comptent le plus :

2,8 MILLIONS



Entre 2010 et 2023, le salaire brut horaire réel a baissé de

3,7 %

tandis que les profits ont augmenté de

45,6 %



Dans le monde, les plus grandes entreprises ont versé plus de

560 MILLIARDS DE \$

de dividendes au 2nd trimestre 2023.

La France compte 30 % des dividendes reversés en Europe soit

46 MILLIARDS D'€



200 MILLIARDS

d'aides sont données aux entreprises sans contrepartie chaque année